

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-deux, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 20 juin 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22
Votants : 28

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes. JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGE..HAMELIN..MALBET..Mmes DELERIS.. COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE.. Mrs PINHEIRO.OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs DELEAU.. LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT.

Date de l'affichage de la
convocation :

20 juin 2023

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

29 juin 2023

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mme FAUCHARD à Mme LESCURAT, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mme DUCEAU, Mr RICHOUX à Mr DUFLOUX, Mr DEQUAIRE à Mme CLEMENSAT.



Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2023 est approuvé (date de publication : 29 juin 2023).



OBJET : Déblocage
crédits réservés (Union
musicale, UCDM, Cheval
loisir compétition Villiers,
Pétanque domératoise).

Il est rappelé à l'assemblée sa délibération du 1^{er} avril 2023 relative au vote des subventions allouées aux associations.

Considérant que :

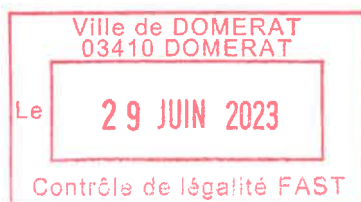
- L'UCDM avec l'organisation de la course UFOLEP du 20 mai 2023,
- L'association « Cheval loisir compétition de Villiers » avec l'organisation de son concours du 19 au 21 mai 2023,

230627-04

ont réalisé les évènements annoncés lors de leur demande de subvention,

Considérant que l'association « Union musicale » a fourni tous les documents budgétaires et financiers relatifs à sa demande de subvention de fonctionnement,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association « Les Enfants de la Toque » pour contribuer au financement de la célébration de leurs 140 ans les 3 et 4 juin 2023 et par la « Pétanque domératoise » pour contribuer au financement de 5 déplacements dans le cadre des championnats de France,



Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions complémentaires suivantes :

- UCDM : 400 €,
- L'association «Cheval loisir compétition de Villiers» : 1 400 €,
- L'association « Union musicale » : 3 400 €,
- L'association « Les Enfants de la Toque » : 700 €
- L'association « Pétanque doméraise » : 500 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité (Nicolas Richoux ne prenant pas part au vote pour l'Union musicale),

AUTORISE le versement des subventions conformément à la proposition de madame le maire ci-dessus énoncée.

 Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre,
Légalement signée par :
Guillaume SURLEAU,
Secrétaire de séance.